

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2014

Le cinq décembre deux mil quatorze, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le onze décembre deux mil quatorze à vingt heures.

Le Maire.

PRESENTS : MME CHUPEAU – M. BOURAIN – MME BROUCARET – M. COLIN – MME DOUMERET
M. DUBOIS – MME GOURAUD – MME LAURENT – MME MARTIN
M. MIOT – MME PAVERNE – MME ZITOUNI

REPRESENTES : MME LAPRADE PAR MME GOURAUD
M. ROUZEAU PAR MME CHUPEAU
M. LATIMIER PAR MME PAVERNE

EXCUSES : M. GIRAUD – M. LEROYER – MME LOIZEAU

ABSENT : M. GRUCHY

SECRETAIRE : M. COLIN

Madame le Maire ouvre la séance et demande au conseil l'autorisation de l'ajout d'un point de délibération concernant les admissions en non-valeur de dettes irrécouvrables. Le conseil donne son accord.

I - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2014

2014-11-13_074

Le compte-rendu du précédent conseil du 13 novembre 2014 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 13/11/2014.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - Heures supplémentaires, complémentaires et Indemnités

2014-12-11_083/4.1

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place pour l'ensemble des filières de la fonction publique représentées parmi notre effectif communal, les régimes indemnitaires suivants :

IHTS : Indemnités Horaires Travaux Supplémentaires (+ heures complémentaires)

IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité (modulation de 0 à 8)

IEM : Indemnité d'Exercice de Missions (modulation de 0 à 3)

FILIERE	GRADE	IHTS	IAT	IEM
Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	X	X	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	X	X	X
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	X	X	X
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	X	X	
Sécurité	Gardien de police municipale	X	X	
Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	X	X	
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	X	X	
Sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	X	X	
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	X	X	
	ATSEM 1 ^{ère} classe	X	X	
Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	X	X	X
	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	X	X	X

Application du régime indemnitaire également aux agents contractuels. Cette délibération porte annulation des délibérations en date du 19/11/2007.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III – Bons cadeau pour le personnel municipal

2014-12-11_084/7.1

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer aux agents qui travaillent pour la commune de Thairé un chèque CADHOC pour les Fêtes de fin d'année.

Soit :

- 1 chèque CADHOC de 40 € par agent attribué à 25 agents.
- Le coût pour la collectivité : 1 000 € de chèque (plus les frais de gestion et les frais de port)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'attribution de chèque CADHOC aux agents communaux.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette décision.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IV - Indemnité de conseil et de confection du budget

2014-12-11_085/7.1

Madame le Maire expose :

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 établit les dispositions relatives aux indemnités annuelles de conseil et budget versées au comptable communal. Une nouvelle délibération doit être prise à chaque renouvellement du Conseil Municipal ou de changement de receveur.

L'indemnité est calculée à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles des trois dernières années (THAIRE : 1 126 574€), par application, des maxima suivants:

- 3€ pour mille sur les 7 622,45 euros suivants*
- 2€ pour mille sur les 22 867,35 euros suivants*
- 1,5€ pour mille sur les 30 489,80 euros suivants*
- 1€ pour mille sur les 60 979,61 euros suivants*
- 0,75€ pour mille sur les 106 714, 31 euros suivants*
- 0,50€ pour mille sur les 152 449,02 euros suivants*
- 0,25€ pour mille sur les 228 673,53 euros suivants*
- 0,10€ pour mille sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros.*

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 (JO NC page 11-117),
- Considérant que le receveur municipal fournit à la collectivité :
Conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Suite à cet exposé, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'attribuer au receveur municipal, pour la durée du présent mandat, l'indemnité annuelle de conseil selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, ainsi que l'indemnité annuelle de confection de budget fixée selon ce même arrêté.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V – Admission en non-valeur de dettes irrécouvrables

2014-12-11_086/7.10

Le comptable public d'Aigrefeuille a présenté une proposition d'un état des non valeurs pour une admission en non-valeur des dettes considérées comme irrécouvrables (créances minimales ou poursuites infructueuses) pour un montant global de 2 865.73 euros :

1. Dette de cantine de 14.80 euros datant de 2012 au nom de Frédéric BESSON.
2. Dette de cantine de 0.30 euros datant de 2014 au nom de Thomas BIRON.
3. Dette de cantine de 0.30 euros datant de 2013 au nom de Sandra LEGRAND.
4. Dette de loyers de 2 850.33 euros datant de 2009-2010 au nom de M-Laure TOURNADE.

Madame le Maire précise que la somme sera imputée au budget primitif 2014 à l'article 6541 en dépense de fonctionnement.

Suite à cet exposé, il est proposé :

D'admettre en non-valeur les dettes de 4 redevables selon la proposition émise par le comptable public :

- Dette de cantine de 14.80 euros datant de 2012 au nom de Frédéric BESSON.
- Dette de cantine de 0.30 euros datant de 2014 au nom de Thomas BIRON.
- Dette de cantine de 0.30 euros datant de 2013 au nom de Sandra LEGRAND.
- Dette de loyers de 2 850.33 euros datant de 2009-2010 au nom de M-Laure TOURNADE.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI - Décision Modificative (DM) N°3

- ajustement des articles 1641, 6218, 6541 et chapitres 021 et 023,
- opération 254 : travaux bâtiments communaux,
- opération 258 : voirie – aménagement de traverse,
- opération 271 : cadre de vie - environnement.

2014-12-11_087/7.10

FONCTIONNEMENT – Chapitres 65 – 74

- Ajustement de l'article 6218 (autre personnel extérieur) à hauteur de 13 200 € dans le cadre des prestations d'animation des nouveaux rythmes scolaires.
- Le comptable public d'Aigrefeuille a présenté une proposition d'un état des non valeurs pour une admission en non-valeur des dettes considérées comme irrécouvrables (créances minimales ou poursuites infructueuses) pour un montant global de 2 900 euros sur l'article 6541.

Dépenses de fonctionnement

Nature	Libellé	Crédits +	Crédits -
6218	Autre personnel extérieur	13 200,00 €	
	TOTAL CHAPITRE 012	13 200,00 €	
023	Virement à la section d'investissement		16 100,00 €
	TOTAL CHAPITRE 023		16 100,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	2 900,00 €	
	TOTAL CHAPITRE 65	2 900,00 €	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 100,00 €	16 100,00 €

INVESTISSEMENT – Opérations 254 (articles 2313) – 258 (article 2152) – 271 (Article 2312) - Article 1641 – Chapitre 021

Opération 254 : Travaux bâtiments communaux

- Travaux de mise aux normes électriques : 7 400 €
- Travaux de zinguerie : 2 100 €
- Travaux de zinguerie : 8 000 €

Opération 258 : Voirie – aménagement de traverse

- Installations de voirie : - 8 000 €

Opération 271 : Cadre de vie - environnement

- Aménagement jardins partagés : - 10 000 €

Emprunts (article 1641) : - 15 600 €

Virement de la section de fonctionnement

(Chapitre 021) : - 16 100 €

Dépenses d'investissement

Nat-opé	Libellé	Crédits +	Crédits -
2313-254	Travaux de mise aux normes électriques	7 400,00 €	
2313-254	Travaux de zinguerie	2 100,00 €	
2313-254	Huisseries salle des fêtes	8 000,00 €	
TOTAL OPERATION 254		17 500,00 €	
2152-258	Installations de voirie		8 000,00 €
TOTAL OPERATION 258			8 000,00 €
2312-271	Aménagement jardin partagé		10 000,00 €
TOTAL OPERATION 271			10 000,00 €
1641	Emprunts en €		15 600,00 €
TOTAL CHAPITRE 16			15 600,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		17 500,00 €	33 600,00 €

Recettes d'investissement

Nat-opé	Libellé	Crédits +	Crédits -
021	Virement de la section de fonctionnement		16 100,00 €
TOTAL CHAPITRE 021			16 100,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			16 100,00 €

La section d'investissement s'équilibre donc en dépenses et recettes à : 734.822,89 €.

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à : 1.372.640,00 €.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'inscrire les recettes et dépenses au budget primitif 2014,

-D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision,

-D'adopter la décision modificative n°3 au budget communal 2014.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VII – Intégration du marais de Saint Jean des Sables au périmètre du SAGE Charente

2014-12-11_088/8.8

La Communauté d'Agglomération de la Rochelle, dans son courrier du 23 Juin 2014, réclamait à la Préfecture l'intégration du marais de Saint Jean des Sables au S.A.G.E. Charente. A ce titre, l'ensemble des Maires concernés par cette demande sont consultés afin de rendre un avis.

Le S.A.G.E. Charente est la déclinaison du S.D.A.G.E. (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour Garonne à l'échelle du bassin de la Charente. Il constitue un outil de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau ainsi que la préservation des zones humides.

Il est rappelé également que les communes concernées par le marais de Saint Jean des Sables (Châtelailon-Plage, Thairé, Croix-Chapeau, Saint-Vivien, Angoulins, Salles-sur-Mer, La Jarrie) se sont associées dans un syndicat, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du marais de Saint Jean des Sables, lequel a pour objectif la gestion collective dudit marais. Aucun S.A.G.E. n'a pour l'instant été défini sur le territoire Sud de l'agglomération de la Rochelle et donc sur le périmètre du SIAH.

La demande de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle s'appuie tout d'abord sur une cohérence de territoire. En effet, l'actuelle limite du S.A.G.E. Charente est constituée par la limite Sud de Châtelailon-Plage.

Or le marais de Saint Jean des Sables communique non seulement avec les autres marais littoraux et rétro-littoraux du Sud de l'agglomération, mais également avec les marais du Nord de Rochefort, déjà intégrés dans le S.A.G.E. Charente. Il convient donc d'élargir le périmètre du SAGE Charente à ces marais du Nord de Châtelailon (territoire du SIAH) afin de considérer le fonctionnement global des marais connectés à la Charente.

Par ailleurs, le S.A.G.E. Charente porte des réflexions approfondies visant une bonne gouvernance des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Dans cette optique l'intégration du marais de Saint Jean des Sables au S.A.G.E. Charente permettra l'élargissement de ces réflexions au territoire Sud de l'Agglomération de la Rochelle, dont les spécificités méritent d'être prises en compte à ce titre et qui en sont aujourd'hui exclues.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'intégration du marais de Saint Jean des Sables au S.A.G.E. Charente.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De donner un avis favorable à l'intégration du marais de Saint Jean des Sables au SAGE Charente,

-D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIII – Adhésion au CASEL

2014-12-11_089/7.1

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'existence du Comité d'Action Sociale Et de Loisirs (CASEL) des fonctionnaires et employés territoriaux du territoire de la Communauté d'Agglomération Rochelaise.

Cette association loi 1901 à but non lucratif, mène des actions sur les domaines du social, de la culture, du sport et des loisirs en faveur des personnels (et de leurs familles) des collectivités et établissements publics qui la composent, pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des prestations, des modalités pratiques du CASEL fixant les différentes prestations, conditions d'attribution et leurs montants.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au CASEL à compter du 1^{er} janvier 2015,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CASEL,
- de verser au CASEL une cotisation égale à 1% de la masse salariale et de prendre en charge les cotisations salariales et la garantie obsèques des agents.
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

dit :

-que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2015 de la Commune.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IX – Questions diverses

Utilisation du minibus :

Le minibus est utilisé pour la commune de Thairé dans le cadre du transport des aînés tous les mardis et sera prochainement à la disposition des communes d'Yves et Saint-Vivien les vendredis.

Les jeunes de Thairé par le biais du « Local Jeunes » animé par l'association Angoul'loisirs auront l'occasion de l'emprunter pour leurs sorties.

Une convention d'utilisation est en cours et l'organisation sera mise en place courant février 2015.

Une période d'essai pour le remisage sera effectuée alternativement sur chaque commune sur une durée d'un mois. Pour une plus grande autonomie, un jeu de clés du véhicule sera remis à chaque utilisateur.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21 H 45.

Liste des présents à la séance du 11 décembre 2014

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle CHUPEAU		François MIOT	
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	
Loris PAVERNE		Éric LATIMIER	
Stéphane COLIN		Sébastien GIRAUD	
Maryvonne LAPRADE		Jérôme DUBOIS	
Danielle GOURAUD		Benoît LEROYER	
Patricia DOUMERET		Rébecca MARTIN	
Dalila ZITOUNI		Séverine LAURENT	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	
Marie-Cécile BROUCARET			

Table des matières séance du 11 décembre 2014

Réf.

I - Approbation du compte-rendu du 13 novembre 2014	2014-11-13_074
II – Heures supplémentaires, complémentaires et Indemnités	2014-12-11_083/4.1
III – Bons cadeau pour le personnel municipal	2014-12-11_084/7.10
IV – Indemnité de conseil et de confection du budget	2014-12-11_085/7.10
V – Admission en non-valeur de dettes irrécouvrables	2014-12-11_086/7.10
VI – Décision Modificative (DM) N°3	2014-12-11_087/7.10
VII – Intégration du marais de Saint Jean des Sables au périmètre du SAGE Charente	2014-12-11_088/8.8
VIII – Adhésion au CASEL	2014-12-11_089/7.10

